

**COMMUNE
DE MEYRARGUES**



Séance du jeudi 17 novembre 2022
à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de Meyrargues s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

CONSEILLERS MUNICIPAUX :		
Effectif légal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	27	24

Secrétaire de séance :		Audrey REMEDIOS BRUN
Conseillers municipaux présents :	19	Fabrice POUSSARDIN, Philippe GREGOIRE, Jean-Michel MOREAU, Sandrine HALBEDEL, Eric GIANNERINI, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Gérard MORFIN, Andrée LALAUZE, Gilles DURAND, Daniel BARBIER, Béatrice MICHEL, Peggy MAGNETTO, Louis BURLE, Dominique GIRAUD, Stéphane DEPAUX, Gilbert BOUGI, Audrey REMEDIOS BRUN, Dominique GIRAUD-CLAUDE, Sabrina SMATI.
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	5	Sandra THOMANN (à Gérard MORFIN), Brigitte DAILCROIX (à Andrée LALAUZE), Pierre BERTRAND (à Gilles DURAND), Mireille JOUVE (à Daniel BARBIER), Philippe NAHON (à Stéphane DEPAUX).
Conseiller municipaux absents sans pouvoir :	3	Frédéric BLANC, David FRUTTERO, Emilie KACHKACH.

Délibération n° D2022-124FS

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL
(EXERCICE 2022).

Exposé des motifs :

Depuis l'adoption du budget primitif de la commune 2022 et de sa décision modificative (DM) n°1 adoptée lors du conseil municipal du 29 septembre 2022, divers éléments et informations sont parvenus à la commune nécessitant que soit adopté un second acte budgétaire modifiant le budget précité.

Cette DM est conforme au principe rappelé dans la note de présentation brève et synthétique présentée à l'occasion du vote du budget de l'exercice quant à l'inscription de crédits en dépense correspondant à des opérations envisagées à la condition que les recettes afférentes, découlant de la notification des subventions demandées auprès des partenaires sollicités, aient été obtenues.

Les chiffres ci-après sont exprimés en euros TTC.

INVESTISSEMENT.

I - CRÉDITS EN RECETTES
AUGMENTATION

Chapitre 13 : Subventions d'investissement.

1/ Compte 1312-112 : Régions : Une demande de subvention a été présentée à la Région Sud au titre du dispositif « Région sûre » pour doter la police municipale d'un véhicule neuf et adapté, d'un kit pistolet à impulsion électrique et de trois caméras piétons. La Région a bien voulu accepter d'accompagner la commune dans ce projet en lui accordant 15 870 €.

2/ Compte 1312-020 : Département :

Trois opérations (la maîtrise de la demande énergétique par la poursuite du renouvellement et de la modernisation de l'éclairage public, la rénovation du sol du gymnase et la végétalisation et rafraîchissement de la buvette de l'espace de vie et de rencontres au droit de la « coulée verte du grand Vallat ») pour lesquelles la commune a

REÇU EN PREFECTURE

le 22/11/2022

Application agréée E.legalite.com

99_DE-013-211300595-20221117-02022_124FS

présenté des dossiers de demande de subvention au département des Bouches-du-Rhône (D 13), ont fait l'objet d'une réponse favorable permettant l'inscription de 228 815 €.

II - CRÉDITS EN DÉPENSES.

A) AUGMENTATION.

Chapitre 21 : Immobilisations incorporelles.

– compte 2121-020 : les travaux de réfection de la buvette induisent 70 810 €.

– compte 21538-020 : Dans un contexte bien évidemment marqué par le renchérissement des coûts de l'électricité, mais également par la rareté des ressources une action de modernisation des installations par la mise en place de leds et de dispositifs permettant de régler l'intensité lumineuse vont pouvoir être conduites. Les crédits nécessaires, dans un premier temps, s'élèvent à 200 000 €.

– compte 2182-112 : 38 088 € en dépenses sont prévus afin d'initier les acquisitions, vue ci-avant, destinées à la police municipale.

B) DIMINUTION.

Chapitre 020 : Dépenses imprévues - compte 020-020.

Afin de compléter la disponibilité de crédits en vue de réaliser les opérations motivant cette DM, 64 213 € sont pris sur ce compte.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2022 telle que ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	64 213.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	64 213.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1312-112 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 870.00 €
R-1323-020 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	228 815.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	244 685.00 €
D-2121-020 : Plantations d'arbres et d'arbustes	0.00 €	70 810.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-020 : Autres réseaux	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2182-112 : Matériel de transport	0.00 €	38 088.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	308 898.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	64 213.00 €	308 898.00 €	0.00 €	244 685.00 €
Total Général		244 685.00 €		244 685.00 €

Visas :

Où l'exposé des motifs, rapporté ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Meyrargues n°D2022-24FS en date du 17 mars 2022 adoptée consécutivement au débat d'orientations budgétaires ;

Vu la délibération du conseil municipal de Meyrargues n°D2022-29FS en date du 17 mars 2022 portant adoption du budget primitif 2022 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Meyrargues n°D2022-111FS en date du 29 septembre 2022 ;

À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

Le conseil municipal décide de :

Article 1 : Autoriser la décision modificative n°2 apportée au budget principal primitif 2022 de la Commune telle qu'elle vient d'être exposée.

Pour (présents et pouvoirs)	18	POUSSARDIN Fabrice GREGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Eric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard LALAUZE Andrée DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVE Mireille MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis GIRAUD Dominique
Contre (présents et pouvoirs)	0	
Abstentions (présents et pouvoirs)	6	DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina

REÇU EN PREFECTURE

le 22/11/2022

Application agréée E-legalite.com

Le secrétaire de séance,
Audrey REMEDIOS BRUN

Le Maire,
Fabrice POUSSARDIN



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Acte rendu exécutoire

après publication sur le site internet de la commune
(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-deliberation/>) le

après transmission au délégué du représentant de
l'État dans l'arrondissement

29 novembre 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 22/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-2113 00595-20221117-D2022_124FS